

Paris, le 03 février 2010

Madame Roselyne Bachelot
Ministre de la Santé

14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Madame la Ministre,

Nous assistons depuis quelques semaines à l'arrivée sur le marché de boissons énergisantes en format de poche. Ainsi, en octobre dernier, la marque Dark Dog lançait la version concentrée de sa boisson phare sous la forme d'un « shooter » de 2,5 cL. En novembre et décembre, Coca Cola et Red Bull lui emboîtaient le pas avec les nouveaux formats « shot » (5 cL) de leurs boissons Burn Energy et Red Bull. Ces petites fioles contiennent en général les mêmes quantités de caféine que les habituelles canettes de 25 cL et sont donc environ 5 fois plus concentrées.

La caféine est certes présente dans des boissons aussi courantes que le thé et le café mais il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une substance psychoactive dont la surconsommation peut avoir des effets secondaires multiples allant jusqu'à l'intoxication aiguë. Par ailleurs, il semble que certains individus peuvent développer une forme de dépendance à la caféine. Au vu de ces éléments, la multiplication des boissons énergisantes et l'augmentation de leur concentration en caféine ne sont selon nous pas anodines.

Une étude parue en août 2008 dans la revue scientifique « Drug and alcohol dependence » identifie et évalue bien les risques associés à cette tendance. S'appuyant sur l'analyse d'une centaine d'études américaines, les auteurs signalent notamment une augmentation des cas rapportés d'intoxication à la caféine liés aux boissons énergisantes. Ils font aussi état d'une croissance rapide des usages combinés d'alcool et de caféine et rappellent les effets délétères de ces pratiques. Ils suggèrent enfin que les boissons énergisantes pourraient favoriser l'apparition de dépendances à l'alcool, au tabac et à d'autres drogues.

Si la situation américaine n'est pas en tout point identique au contexte français et européen, il nous paraît cependant essentiel d'éviter que les dérives avérées aux USA ne se reproduisent chez nous. De ce point de vue, certains éléments de la communication mise en oeuvre par les fabricants de boissons énergisantes nous paraissent très contestables.

Sur internet, le Red Bull en format de poche est par exemple présenté de la façon suivante :

« Red Bull Energy Shot se glisse partout. Il est parfait pour :

- *votre sac de sport*
- *le tiroir de votre bureau*
- *votre boîte à gants*
- *votre poche*

Et comme il se consomme à température ambiante, vous pourrez le boire à n'importe quel moment. »

Comme vous pouvez le constater, l'éventail des usages et des moments de consommation proposés est très large ce qui banalise le produit alors que nous considérons au contraire que l'accent devrait être clairement mis sur les effets secondaires, voire les risques, liés à sa surconsommation. En l'état, il y a pour nous une contradiction évidente entre les messages indiquant que la consommation doit rester limitée et une communication qui suggère que le produit peut « se glisser » partout.

La situation est comparable avec la communication de Pepsico autour de son Shooter Dark Dog : « *Grâce à son petit format, la bouteille se glisse facilement dans votre poche ou sac, pour prévenir un manque d'énergie ! Le Shooter Dark Dog : une dose d'énergie indispensable ! »*

Quant au groupe Coca Cola, il explique que : « *Burn Energy Shot a été spécialement formulé pour vous donner le supplément d'énergie dont vous avez besoin avant vos trajets en voiture, au bureau, en soirées et lendemains de fête, pour les révisions et examens »*. On peut se demander si recommander Burn Energy avant les trajets en voiture ne risque pas d'encourager des comportements à risque tels que la conduite en état de fatigue.

Au vu de ces éléments, il nous paraît important que le Ministère de la Santé prennent des mesures afin de mieux informer les consommateurs des risques liés à la surconsommation de ces produits ou aux mélanges avec les boissons alcoolisées. Nous considérons en particulier que des messages d'alerte devraient apparaître de façon claire et lisible sur tous les supports publicitaires et sur les produits eux-mêmes.

Par ailleurs, il nous semble opportun de réfléchir à la définition, par voie réglementaire, de teneurs maximales en caféine non seulement pour les boissons énergisantes mais aussi pour les autres aliments enrichis en caféine (compléments alimentaires, gommes à mâcher).

Nous souhaiterions également être tenus informés des résultats du dispositif de surveillance des effets indésirables liés à la consommation de boissons énergisantes mis en place par l'Institut national de veille sanitaire suite à la demande de votre ministère en juillet 2008.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Reine-Claude Mader



Présidente